

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-071 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

**L'an 2025, le mercredi 26 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.
Date de convocation : mercredi 19 mars 2025 - Secrétaire de séance : Aurélie PETIT
Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 58 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 67**

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA (*jusqu'à la délibération n°2025-052*), Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie SONNERY (à Jean-Pierre BLANC), Christian de BOISSIEU (à Liliane FALCON), Lionel MANOS (à Josiane CANARD), Patrick BLANC (à Daniel BEGUET), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Jehan-Benoît CHAMPAULT (à Patrice MARTIN), Emilie CHARMET (à Sylvie RIGHETTI-GILOTTE).

Etaient excusés : Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Stéphanie PARIS, Mohamed ABBES, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Jean PEYSSON, Stéphanie JULLIEN, Maël DURAND, Régine GIROUD, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Fabrice VENET, Nazarello ALONSO, Gaël ALLAIN.

Objet : Avis sur le budget primitif 2025 de l'Office de Tourisme et avenant à la convention d'objectifs

VU les statuts de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain ;

VU les statuts de l'établissement public industriel et commercial de l'Office du tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain ;

VU la convention d'objectifs 2024-2026 entre la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain et l'Office du tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain ;

VU l'avis favorable de la commission tourisme du 7 janvier 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 mars 2025 ;

M. Patrick MILLET, vice-président en charge de la commission tourisme, rappelle qu'en novembre 2017, le Conseil communautaire a validé la transformation de l'office de tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain d'association en établissement public industriel et commercial (EPIC) au 1^{er} janvier 2018. Dans les statuts de l'EPIC (article 14 - budget), il est convenu que le budget de l'office de tourisme est transmis au Conseil communautaire pour approbation, après délibération du Comité de direction de l'EPIC.

La directrice de l'Office de Tourisme a présenté le budget primitif à la Commission tourisme qui a émis un avis favorable.

La participation demandée à la Communauté de communes reste stable à 414 000 €.

Le budget primitif de l'Office de Tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain s'équilibre à :

- 765 806, 64 € en fonctionnement
- 16 643, 00 € en investissement

.../...

Selon la répartition suivante :

BUDGET PRINCIPAL 2025 OTPBPA FONCTIONNEMENT (par chapitres)

RECETTES		DEPENSES	
002 – Résultat de fonctionnement reporté		011 – Charges à caractère général	143 107, 00
013- Atténuation des charges		012 - Charges de personnel et assimilés	600 843, 00
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	1 574,60	014 - Atténuation de produits	
70 - Produits des services, du domaine	185 000,00	022 - Dépenses imprévues	
73 - Impôts et taxes		023 - Virement à la section d'investissement	
74 - Dotations, subventions et participations	414 000, 00	042 – op. d'ordre de transfert entre sections	16 643, 64
75 - Autres produits de gestion courante (taxe de séjour)	165 232, 04	65 - Autres charges de gestion courante	5 213,00
77 - Produits exceptionnels		66 - Charges financières	
		67 – Charges exceptionnelles	
		69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés	
	765 806, 64 €		765 806, 64 €

INVESTISSEMENT (par chapitres)

RECETTES		DEPENSES	
001 - Solde d'exécution reporté		020 - Dépenses imprévues	
021 -Virement de la section de fonctionnement		040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	1 574,60
024 - Produits de cessions		041 - Op. d'ordre patrimoniales	
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	16 643,00	16 -Emprunts et dettes assimilées	
041 - Op. d'ordre patrimoniales		20 - Immobilisations incorporelles	
10 - Dotations, fonds divers et réserves		21 – Immobilisations corporelles	15 069,04
13 - Subventions d'investissement		23 - Immobilisations corporelles en cours	
27 - Autres immobilisations financières		26 - Participations et créances Nouveaux crédits	*
	16 643, 00 €		16 643,00 €

.../...

La feuille de route 2025 des actions confiées à l'Office de Tourisme en complément de ses missions de service public est présentée en annexe, dans l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2024-2026 entre la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain et l'Office du tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif 2025 de l'EPIC Office de Tourisme Pérouges-Bugey-Plaine de l'Ain.
- APPROUVE l'avenant 1 à la convention d'objectifs qui définit les missions confiées à l'Office de Tourisme pour l'année 2025.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'avenant n°1.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 1^{er} avril 2025
Publiée le 03 AVR. 2025*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

**Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN**

